

# **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

## **DU 2 NOVEMBRE 2016**

L'an deux mille seize le 02 NOVEMBRE 2016 à 19 heures, le Conseil Municipal de la commune de LE BURGAUD dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Laurent ZANETTI maire.

**Date de convocation** : 26 Octobre 2016.

**Présents** : Laurent Zanetti, Olivia Bé, Sabrina Rouault, Gauthier Foucart, Jérôme Meillière, Olivier Santalucia, Didier Dumont, Nathalie Palmero, Faustina Vergé, Julien Majorel, Simon Potié.

**Procuration** : Nadine Amat à Sabrina Rouault

**Absent** : Florence Lecomte, Elodie Dardenne, Valérie François-Milhorat

**Secrétaire de séance** : Olivier Santalucia.

**Début de la séance** : 19h00.

Le compte rendu du conseil municipal du 07/09/2016 est voté à l'unanimité.

### **1-Démission de Mme Florence LECOMTE :**

Mr le Maire nous informe de la démission de Mme LECOMTE pour raisons personnelles.

Après renseignement auprès de la préfecture il s'avère que son remplacement n'est pas nécessaire.

### **2-Prime de fin d'année des agents municipaux :**

Mr FOUCART expose aux membres du Conseil municipal la nécessité de modifier la prime de fin d'année des agents de la collectivité afin de générer des économies.

Ces primes se présenteront de la manière suivante : une partie sous forme pécuniaire, une partie en bons d'achat et une autre en chèques cadeaux.

Le calcul sera différent selon le statut des agents : titulaires, stagiaires ou en contrats aidés.

Cette prime sera calculée du 01 Octobre de l'année N-1 au 30 septembre de l'année en cours, pour nous permettre de déduire l'absence en cas de maladie.

La prime pécuniaire sera versée avec le salaire de novembre.

Les bons d'achats se feront dans trois magasins différents (choix fait par les agents)

- Pour les agents titulaires ou stagiaires ;
  - La prime pécuniaire sera de 750€ pour 35 heures et elle sera calculée au prorata du temps travaillé. Cette prime ne sera jamais impactée par les arrêts maladie.
  - Le montant total des bons d'achat s'élève à 340€ sans condition de durée de travail hebdomadaire, mais ces bons d'achat seront diminués en fonction des jours d'arrêts maladie (sauf accident de travail). De 1 à 5 jours = -50€, de 6 à 15 jours = -100€, de 16 à 30 jours = -150€, de 31 à 45 jours = -200€, de 46 à 60 jours = -250€ et au-delà de 60 jours = -300€, il restera un minimum de 40€.
  - Pour les chèques Cadhoc, le montant est unique de 160€ et n'est pas soumis à une durée de travail hebdomadaire.

Pour les agents à mi-temps thérapeutique, le montant de la prime, les bons d'achat et les chèques cadeaux seront calculés en fonction du temps réellement travaillé (pendant le mi-temps thérapeutique)

- Pour les contrats aidés avec une amplitude de travail différente, ils bénéficieront de 240€ en bons d'achat. Pour bénéficier de ces bons d'achat l'agent devra avoir effectué six mois dans la collectivité. Pour eux aussi le montant de ces bons d'achat sera diminué en fonction des jours d'arrêts maladie sauf accidents de travail. De 1 à 5 jours = -20€, de 6 à 15 jours = -40€, de 16 à 30 jours = -80€, de 31 à 45 jours = -160€, et au-delà de 46 jours les bons d'achat seront supprimés.  
La prime sera calculée au prorata des mois de présence dans la collectivité (soit 20€ par mois, tout mois commencé est dû).
- Les agents en remplacement ne bénéficieront pas de prime, ni de bons d'achat ni de chèques cadeaux.

A partir de quatre mois d'absence, la prime pécuniaire, les bons d'achat et les chèques Cadhoc seront supprimés dans leur intégralité.

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

### **3-Renouvellement CAE-CUI de Mr TOUZET Bernard :**

Mr FOUCART propose de renouveler le contrat de Mr TOUZET pour 1 an à 20h hebdomadaires.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

#### **4-Recrutement CAE-CUI en remplacement de Mr MAIGNE Gérard :**

Suite au non renouvellement du contrat avec Mr MAIGNE Gérard, Mr FOUCART propose de recruter Mr CALCAGNO François, un professionnel du bâtiment dans le cadre d'un CAE-CUI (contrat aidé à 80%) pour 1 an à 20h hebdomadaires à compter du 7 novembre 2016.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

#### **5-Recrutement d'un Emploi d'Avenir, agent d'entretien :**

Mr FOUCART propose de recruter Mr VALLIN Aurélian comme agent d'entretien, dans le cadre d'un Emploi d'Avenir (contrat aidé à 75%) pour 3 ans, à 35h hebdomadaires à compter du 14 novembre 2016.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

#### **6-Modification des statuts du SDEHG :**

Mr le Maire donne lecture des nouveaux statuts du SDEHG.

**Ceux-ci sont votés à l'unanimité.**

#### **7-8-Projet de fusion CCS&G et mise en conformité des statuts :**

Mr le Maire précise l'état d'avancement du projet de fusion. Il rappelle que sur les 29 Communes membres de la CCS&G, 28 communes se sont prononcées défavorablement sur la date de fusion au **1<sup>er</sup> janvier 2017** afin de laisser du temps pour réaliser cette union dans de bonnes conditions.

L'article 68-1 de la loi NOTRE impose la mise en conformité des statuts subordonnée à l'accord des conseils municipaux selon les règles de majorité qualifiées avec :

- Le reclassement des compétences (obligatoire, optionnelles et supplémentaires)
- La reprise du libellé exact des compétences obligatoires et optionnelles telles qu'elles figurent à l'article L5214-16 du CGCT
- La définition de l'intérêt communautaire incombant désormais uniquement au conseil de communauté (à la majorité des 2/3 de ses membres)

Mr le Maire donne lecture de la délibération portant modifications des statuts

**Cette délibération est votée à l'unanimité**

### **9-Achat d'ordinateurs pour l'école :**

Mr le Maire propose le renouvellement de 5 PC pour l'école. Le fournisseur sera « PC pour tous » et le coût s'élèvera à 1600€.

**Cette proposition est votée à l'unanimité**

### **10-DM N°2 Budget Photovoltaïque :**

Mr FOUCART présente la décision modificative n°2 du budget photovoltaïque :

<i>Désignation</i>	<i>Diminution sur crédits ouverts</i>	<i>Augmentation sur crédits ouverts</i>
<i>D6061 : Fournitures non stockables</i>	<i>80,00€</i>	
<i>D6156 : maintenance</i>	<i>2 000,00€</i>	
<b><i>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</i></b>	<b><i>2 080,00€</i></b>	
<i>D6215 : Personnel affecté par la collectivité</i>		<i>2 080,00€</i>
<b><i>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</i></b>		<b><i>2 080,00€</i></b>

**La DM2 du budget photovoltaïque est votée à l'unanimité**

### **11-Régularisation cantine année scolaire 2015/2016 avec St CEZERT :**

Mme ROUAULT rappelle la convention de compensation des repas de cantine scolaire entre LE BURGAUD et ST CEZERT pour l'année scolaire 2015-2016 et présente les participations de chaque commune :

- Pour mémoire 2015 : Participation de LE BURGAUD 6466 repas à 2.47€ = 15 971.02€  
Participation de ST CEZERT 4484 repas à 2.58€ = 11 568.72€
- 2016 Participation de LE BURGAUD 6289 repas à 2.47€ = 15 533.83€  
Participation de ST CEZERT 4292 repas à 2.58€ = 11 073.36€

**Vote à l'unanimité**

## **12-Régularisation fonctionnement année scolaire 2015/2016 avec St CEZERT :**

Mme ROUAULT présente la régularisation du fonctionnement du RPI entre LE BURGAUD et ST CEZERT pour l'année scolaire 2015/2016.

### **\*Versement LE BURGAUD à ST CEZERT**

Pour mémoire : 2014/2015                      53 élèves à 1 267.32€ = 67 167.36€

Pour 2015/2016                                      47 élèves à 1 261.16€ = 59.274.52€

### **\*Versement ST CEZERT à LE BURGAUD**

Pour mémoire : 2014/2015                      34 élèves à 950.57€ = 32 319.38€

Pour 2015/2016                                      33 élèves à 1 027.55€ = 33 909.15€

**Vote à l'unanimité**

## **13-Questions diverses :**

Mr le Maire informe les membres du Conseil municipal que plusieurs places de parking vont être matérialisées sur la commune.

**Fin de la séance** : 21h00.